



GENDARMERIE
NOTRE ENGAGEMENT VOTRE SÉCURITÉ

**MAISON DE PROTECTION DES FAMILLES
DE LA CORRÈZE (MPF19)**

Caserne Lovy Bâtiment A, Appt 26
17, rue de la Botte - 19000 TULLE
mpf.ggd19@gendarmerie.interieur.gouv.fr
05 44 41 42 44

Adjudant Sébastien **DOUMERET**
06 23 40 68 40
sebastien.doumeret@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Adjudante Karine **MANGEL**
06 14 22 31 47
karine.mangel@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Madame Nadine **GAUTHIER**
Intervenante Sociale Gendarmerie (ISG)
06 38 14 21 20
ngauthier@correze.fr

Permanence 7j/7 24h/24
pour recevoir victimes et témoins
ou se projeter.



GENDARMERIE  **NATIONALE**



#AccueillirAgir

AU QUOTIDIEN SUIVEZ
LA GENDARMERIE SUR



Les personnels de la MPF19 ont pour missions d'appuyer les unités, d'assurer des missions de prévention, de protéger un public cible et de coordonner les acteurs en lien avec la thématique.

Appuyer les unités

■ MODE DE SAISINE DE LA MPF19 :

En cas d'urgence, la MPF peut directement être contactée.

- Dans le cadre de prise de rendez vous : établissement d'une fiche de contact transmise par mail, accompagnée des éléments de procédure (préparation des entretiens en vue des auditions Mélanie)

- Dans le cadre d'initiative : la MPF19 est destinataire des CRPJ et des synthèses en lien avec la thématique, elle assure un suivi des faits les plus graves. La MPF contacte les unités afin de proposer son concours.

■ APPUYER LES UNITÉS :

La MPF19 n'a pas vocation à traiter dans son intégralité la procédure judiciaire, mais assure un appui aux unités et aux victimes.

■ VIOLENCES INTRAFAMILIALES :

- Auditions des victimes et des témoins mineurs présentant un caractère particulier et sensible (gravité des faits, pluralité, personnalité victime et auteur...).

- Prise en charge complète de la victime, auditions, planche photos, rdv victimologie, suivi ISG, hébergement, suivi social, SLP, ...)



CORREZE

LE DÉPARTEMENT

Prévenir

Le Département de la Corrèze, acteur engagé de longue date au sein d'un large partenariat avec les services de l'Etat et les acteurs associatifs de défense des victimes de violences conjugales/intrafamiliales, renforce sa mobilisation avec la présence d'une intervenante sociale au sein de La Maison de Protection des Familles, pour accueillir, accompagner et orienter les victimes en complément de l'action de la gendarmerie.

Coordonner

■ La MPF19 assure des missions de prévention dans le cadre :

- des violences intra-familiales
- des discriminations, racisme et antisémitisme
- de la radicalisation
- des addictions entrant dans le champs pénal
- des usages numériques à risques

Ainsi, elle assure des missions de prévention à travers des actions d'information et de prévention au sein des établissements de l'Education Nationale, des clubs de séniors, des ITEP, des IME en s'appuyant sur le réseau des CTP mis en place.

■ La MPF19 assure également des missions

d'information, de formation auprès des militaires du Groupement de Gendarmerie de la Corrèze au cours d'instructions collectives compagnies ou unités. Ces actions peuvent être réalisées au sein de la caserne Loyv ou délocalisées.

Nos militaires sont en mesure de renforcer les référents VIF sur les actions de formation en particulier sur la prise en compte des violences intra-familiales.

Protéger

- les victimes et co-victimes de violences intrafamiliales
- les mineurs
- les séniors
- les personnes en situation de handicap.

La MPF coordonne afin de développer un partenariat.

La lutte contre les violences intra-familiales amène chaque MPF à constituer localement un véritable réseau opérationnel avec les différents partenaires et acteurs sociaux afin d'apporter conjointement, dans l'urgence et/ou dans la durée, des solutions concrètes aux situations identifiées.

- Réalisation d'actes techniques.
- Analyse et conseils aux enquêteurs
- Missions de prévention
- Mobilisation du réseau des partenaires (suivi social, aide au logement...)

■ LES ACTEURS INSTITUTIONNELS :

- Magistrats
- SPIP
- Préfecture
- Élus, maires, conseillers départementaux (les CCAS)
- Hôpitaux
- Le 115
- Aide Sociale à l'enfance
- Les planning familiaux
- Les établissements scolaires...

■ LES ACTEURS ASSOCIATIF :

- Association d'aide aux victimes (ARAVIC)
- Différentes associations locales ...

■ EN INTERNE :

- Les différents référents en charge de la prévention (CTP, référents VIF...).